

**RELEVÉ DE DÉCISION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 13 JANVIER 2025 À 20 H**

Nombre de membres en exercice : 25
Nombre de membres présents : 20
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de suppléants : /
Nombre de votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le treize janvier à vingt heures, les membres du Conseil de la communauté de communes de Yenne se sont réunis au siège de la communauté de communes de Yenne, sise 133 Chemin de la Curiaz à YENNE (Savoie), sous la vice-présidence de Guy DUMOLLARD.

Membres présents : Mesdames et Messieurs BAILET Marie-Christine, BLANCHIN Julien, BOIRON Laurence, CHALBOS Stéphanie, COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne, DANTIN Jean-Jacques, DUMOLLARD Guy, ETAIX Jean-Marc, GANDY Sandrine, GARIOUD Christian, GIROD Virginie, GOJON Martine, GUILBERT Laure, HEBRARD Jean-François, MASSON Jean-Jacques, MILLION-BRODAZ Patrick, MOIROUD François, PADERNOZ René, PIQUET Jérôme, et VERRON Frédéric

Absents ou excusés : Madame et Messieurs BOLLIET Claudine, LAMIRAL Stéphane, PERRIAND Eric, SULPICE Pierre et VIGNE Cédric

Pouvoirs :

Mme BOLLIET Claudine à M. PADERNOZ René
M. SULPICE Pierre à Mme BOIRON Laurence
M. VIGNE Cédric à M. MASSON Jean-Jacques

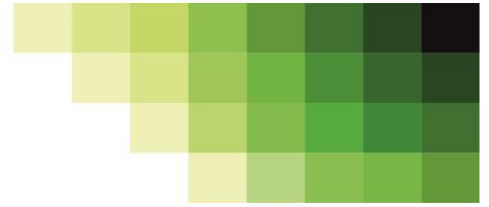
Suppléant :

Madame Martine GOJON est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- ❖ Convention CTEAC-VPCT – 1^{ère} année de préfiguration
- ❖ Plan de montée en compétence des acteurs du tourisme et convention coordination AGATE sur observatoire touristique
- ❖ Borne électrique sur le parking Curiaz – Convention avec le SDES
- ❖ Subvention Département au titre du programme « alimentation en eau potable » – Présentation des dossiers retenus
- ❖ Aide financière à Mayotte suite au passage du cyclone Chido
- ❖ Questions diverses

Le procès-verbal du conseil communautaire du 16 décembre 2024 est approuvé à la majorité, après prise en compte des modifications demandées ci-dessous respectivement par M. René PADERNOZ, M. Stéphane LAMIRAL, Mme Laurence BOIRON et M. François MOIROUD (en italique et soulignées) :



Page 2 : Concernant les coûts à la charge de la communauté de communes pour la signalétique de rabattement de la Via Rhôna, M. PADERNOZ s'interrogeait sur les raisons d'un passage de 10 000 € à 3 040 € entre les deux derniers conseils. Il était précisé que le 1^{er} document était un document de travail et qu'il ne prenait pas en compte la subvention départementale. M. PADERNOZ relève que la première présentation concernant la signalétique de rabattement de la Via Rhôna était donc fausse.

Page 7 : Concernant l'attribution du marché de collecte des ordures ménagères, M. Stéphane LAMIRAL demande quelles seraient les conséquences si ce marché n'était pas voté le soir du 16/12. Il a été répondu que le prestataire actuel s'arrêterait alors au 31/12.

M. LAMIRAL estime qu'il est bien tard pour soumettre ce vote aux conseillers, et qu'ils n'avaient de fait pas d'autre choix que de le voter.

Il précise également que les consultations pour le renouvellement d'un tel marché (sur une période de 3 ans), ne devaient pas être lancées seulement 3 mois avant le terme de celui-ci, mais au moins un an avant, donc en janvier 2024, pour pouvoir se retourner et relancer l'appel d'offres si celui-ci s'avérerait infructueux, ce qui est le cas il faut bien le dire.

Page 8 : Concernant la tarification des ordures ménagères, M. LAMIRAL demande les masses budgétaires que représentent les recettes issues des particuliers et des professionnels, car elles ne figurent pas dans le tableau présenté.

Il est difficile selon lui de se prononcer sur une augmentation tarifaire sans avoir la notion des sommes en jeu.

M. LAMIRAL souscrit aussi au fait qu'une tarification unique particulier et pro serait la bienvenue.

Page 3 : Concernant le TAD, Mme Laurence BOIRON précise qu'il sera important que les communes soient communicantes sur ce nouveau projet pour créer une dynamique de démarrage et pour le bien des habitants empêchés. A cet effet, différents documents vont être envoyés rapidement par mail.

Page 7 : Concernant les composteurs individuels, Mme BOIRON rappelle que l'objectif de cette démarche est de réduire les tonnages d'ordures ménagères, les biodéchets représentant 30% d'une poubelle classique

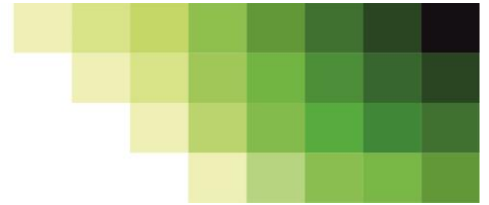
Page 5 : Concernant la destination touristique « Pays du lac d'Aiguebelette », M. François MOIROUD répond que la commission tourisme va continuer de travailler sur des actions ponctuelles, notamment sur l'observatoire touristique ou la montée en compétence des acteurs touristiques. Quant au site internet, il va disparaître l'année prochaine. Le site de la Maison de la Dent du Chat aura vocation à le remplacer et à s'étoffer.

M. le Président demande au Conseil l'autorisation d'intégrer à l'ordre du jour trois projets de délibération concernant une demande de subvention auprès de la Région pour le Forum de l'Emploi, une demande de versement d'un acompte auprès du SMAPS et une délibération autorisant le Président à signer le bail pour la caserne de gendarmerie.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'intégration à l'ordre du jour de ces projets de délibération.

Avant d'entamer les questions à l'ordre du jour, M. le Président souhaite adresser ses vœux à l'Assemblée. Cette année a été l'occasion de réaliser de nombreux projets, dont la nouvelle caserne de gendarmerie et l'aménagement de la Curiaz qui répondaient à de réels besoins.

Le service « petite enfance, enfance, jeunesse et périscolaire » n'a pas été en reste avec de nombreuses animations.



Des projets ont également été lancés, dont la réhabilitation de la friche Listing Express, les audits au CIAS/EHPAD et au SMAPS ainsi que sur la transition écologique, l'eau et les ordures ménagères.

M. le Président estime que 2025 ne devrait pas être une année blanche et souhaite voir de nombreux dossiers se finaliser, notamment sur le photovoltaïque au gymnase, la mobilité (dont le SERM), les actions culturelles ainsi que sur l'économie, pierre angulaire de l'action communautaire au regard du contexte budgétaire.

Il espère, dans cette année préélectorale, que le Conseil puisse conserver sa sérénité et son sens de l'intérêt collectif. Il remercie les conseillers communautaires et les maires pour leur implication, et leur souhaite une bonne et heureuse année.

❖ Convention CTEAC-VPCT – 1^{ère} année de préfiguration

M. le Président accueille Mme Célia DI GIROLAMO, en charge de la culture au SMAPS, ainsi que Mme Jacqueline BROLL et M. Patrick FROESH de la DRAC Rhône-Alpes, qui viennent présenter les actions territoriales d'éducation aux arts et à la culture, ainsi que le nouveau programme « vers un projet culturel de territoire » (Cf documents joints).

M. René PADERNOZ relève dans le document la possibilité d'aménager des locaux existants pour permettre une pratique artistique. Il demande si des exemples existent ailleurs ?

Mme BROLL souligne que la DRAC travaille avec l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) sur différents programmes, tels que « Petites Villes de Demain », « Villages d'avenir », etc. Il y a dans ces programmes des projets de rénovation des centres-bourgs, des cœurs de ville ou de village, dans lesquels des locaux ou des espaces peuvent être aménagés ou réhabilités permettant l'accueil de compagnies ou des pratiques amateurs sur le territoire. Pour autant, elle n'a pas encore eu l'occasion de faire émerger ces lieux, même si des projets sont en cours de réflexion ici ou là.

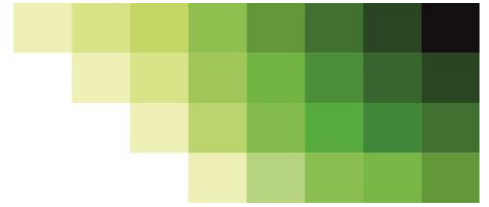
M. le Président constate les difficultés d'implication des élus sur ces questions culturelles, qui nécessitent un engagement sur le long terme.

M. FROESH souligne en effet que se lancer dans un projet culturel de territoire peut prendre 3 ou 4 ans avant d'être mis en œuvre.

M. PADERNOZ relève dans le document que les sujets environnementaux sont souvent cités. Il demande des éclaircissements et des précisions ?

M. BROLL cite en exemple une communauté de communes de Haute-Loire, traversée par la rivière l'Allier qui est en train de perdre de sa vitalité. La collectivité a souhaité travailler sur cette question et a construit un projet autour de la rivière. L'idée n'était pas d'entrer par une thématique artistique, mais par une question environnementale qui concerne le territoire et portée par les habitants.

M. PADERNOZ en profite pour rappeler que la commune de Yenne a signé en 2018 la première Obligation Réelle Environnementale patrimoniale volontaire en France (qui est un dispositif foncier de protection de l'environnement) sur le marais des Lagneux. Ce secteur est désormais confié au CEN de la Savoie qui a la responsabilité de le préserver et le valoriser.



M. le Président remercie Mme Célia DI GIROLAMO, Mme Jacqueline BROLL et M. Patrick FROESH pour leur intervention.

Mme Virginie GIROD profite de cette intervention culturelle pour rappeler au Conseil que le nouveau dispositif « Savoie Nomade » permet de délocaliser des spectacles proposés par Malraux scène nationale dans le département de la Savoie.

Le coût est d'environ 700 € par spectacle et le prix de l'entrée est fixé librement par la collectivité. C'est l'occasion par ailleurs d'intégrer à ces événements les associations locales.

Des informations parviendront dans les mairies prochainement.

❖ Plan de montée en compétence des acteurs du tourisme et convention coordination AGATE sur observatoire touristique

M. François MOIROUD rappelle qu'un plan de formation a été engagé sur l'Avant Pays Savoyard il y a 2 ans afin de faire monter en compétences les acteurs touristiques face aux nouveaux enjeux qu'ils rencontrent. Vingt formations et ateliers ont ainsi été assurés sur l'ensemble du territoire, avec un retour positif de l'ensemble des participants.

Ce plan a été subventionné à hauteur de 80 % par LEADER, le reste à charge ayant été réparti entre la CCLA (50 %), la CCVG (25 %) et la CCY (25 %), soit 2 647 € pour la communauté de communes.

M. René PADERNOZ s'interroge sur les modalités de la consultation comprenant une dizaine de lots.

Il est précisé qu'il s'agissait d'un marché à bons de commandes et que 3 entreprises de formations ont été retenues pour assurer l'ensemble des prestations.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la convention relative au plan de montée en compétence des acteurs du tourisme

Il est rappelé également la mise en place depuis 2023 d'un observatoire du tourisme à l'échelle des 3 communautés de communes, observatoire permettant un recensement de l'offre touristique, une étude du profil des clientèles ainsi qu'une analyse des retombées touristiques.

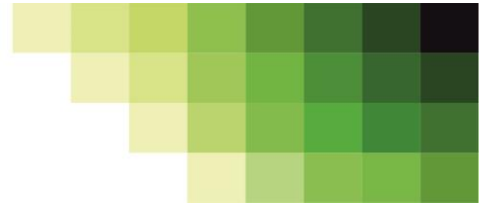
A cette fin, la commission tourisme du SMAPS avait affirmé la nécessité d'un accompagnement de l'agence AGATE pour réaliser et coordonner ce projet à l'échelle de la destination touristique.

Le coût global de cette prestation a été estimé à 14.880 €, sachant que la participation de la communauté de communes s'élève à 1 860 €, après subvention.

Mme Stéphanie CHALBOS demande si les données Orange ont été les seules à être utilisées pour cet observatoire, et souhaite savoir à quel titre est intervenue l'agence AGATE dans cette opération ?

M. MOIROUD répond que d'autres données ont également été utilisées pour la réalisation de l'observatoire (outil AURAT, prestation G2A notamment). Quant à AGATE, au-delà de la coordination du projet, elle avait pour mission de créer les outils nécessaires à l'internalisation de l'observatoire à compter de 2025, en lien avec les offices de tourisme.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la convention relative à la coordination de la destination touristique



❖ Borne électrique sur le parking Curiaz – Convention avec le SDES

Mme Laurence BOIRON rappelle que dans le cadre de l'aménagement du Chemin de la Curiaz, un parking de 38 places a été créé avec la possibilité d'installer une borne de recharge électrique pour 2 places.

Dans le cadre de sa compétence, le SDES peut assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération en confiant les travaux à l'entreprise Citéos, titulaire d'un marché de travaux à bons de commande.

Mme BOIRON précise qu'il s'agit d'une borne accélérée AC-DC avec 2 points de charge : une de 22 kVA (courant alternatif) et une de 24 kVA (courant continu). La charge totale peut se faire en 1 heure environ, en utilisant une carte de recharge électrique ou une CB.

Le coût total pour l'installation de cette borne s'élève à 26 225 €, subvention déduite, avec une part communauté de communes de 9 410 € et une part SDES de 16 815 €.

M. Patrick MILLION-BRODAZ demande qui sera le futur gestionnaire de la borne ?

L'entretien et les frais de maintenance seront à la charge de la société Easycharge, actuel titulaire de la DSP concernant le développement du réseau public de bornes de recharges électriques. Cette société percevra par la même occasion l'intégrité des recettes issues de son utilisation.

M. Jean-Jacques DANTIN s'étonne que la communauté de communes participe financièrement à cette installation alors qu'elle ne bénéficiera d'aucune recette.

M. René PADERNOZ rappelle que la CNR a installé des bornes électriques à Belley et à Aix-les-Bains, et demande si celle-ci a été consultée pour notre projet ?

Il est précisé que la CNR ne réalise plus ce type de prestations.

M. PADERNOZ souligne que cela n'empêche pas de discuter et/ou de renégocier avec elle.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la convention avec le SDES pour l'installation d'une borne électrique sur le parking de la Curiaz

M. PADERNOZ profite de cette question pour rappeler que si la communauté de communes souhaite retirer les frênes plantés devant le bâtiment communautaire, il faudrait le faire dès cet automne.

❖ Subvention Département au titre du programme « alimentation en eau potable » – Présentation des dossiers retenus

Mme Laurence BOIRON présente au Conseil la liste des actions communautaires retenues pour une subvention du Département dans le cadre du programme « alimentation en eau potable » :

	Dépense subv. HT	Taux subv.	Montant subv. HT
Recherche en eau prospection géophysique plaine de Yenne	21 812.00 €	80 %	17 450.00 €



Etude de faisabilité hydraulique pour un maillage avec le SIAEP du Thiers	54 750.00 €	80 %	43 800.00 €
Réhabilitation des branchements d'eau potable Chemin des Fossés et Rue des Echeneaux	37 552.00 €	70 %	26 286.00 €
Réhabilitation des branchements d'eau potable Rue des Prêtres et Rue Antoine Laurent	59 041.00 €	70 %	41 329.00 €
Convention d'assistance stratégique en matière de transfert de la compétence assainissement	39 900.00 €	80 %	31 920.00 €
TOTAL HT	213 055.00 €		160 785.00 €

Elle précise que la CCY dispose d'un an, à compter de la date d'arrêté attributif de subvention, pour démarrer les opérations et en informer le Département. Le délai pour achever l'opération est fixé à 3 ans à compter de la date du présent arrêté.

M. René PADERNOZ relève que le transfert de la compétence assainissement a été ajourné lors du conseil communautaire d'octobre, et s'étonne que l'étude se retrouve dans la liste des actions subventionnées par le Département ?

Mme BOIRON précise que cette demande avait été faite avant la décision communautaire, faute de quoi nous aurions pu passer à côté de cette subvention.

Par ailleurs, M. PADERNOZ demande à partir d'où commencent les travaux prévus rue Antoine Laurent ?

Il est répondu que le chantier démarre de la place Charles Dullin et se termine au croisement entre la rue Antoine Laurent et le Chemin de Ronde.

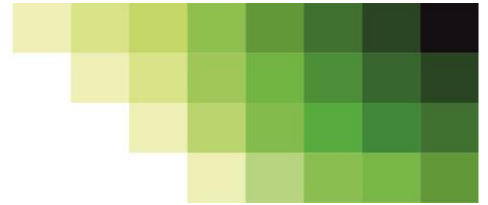
❖ Aide financière à Mayotte suite au passage du cyclone Chido

M. le Président souligne que suite au passage du cyclone Chido sur l'île de Mayotte, des collectivités ont souhaité exprimer leur générosité à l'égard des populations locales par une aide financière. Il propose que la CCY verse également une aide de 1 000 € à un fonds de concours spécifique existant.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, le versement d'une aide de 1 000 € à Mayotte suite au passage du cyclone Chido

❖ Subvention régionale pour l'organisation du Forum de l'Emploi à Yenne

M. le Président rappelle que pour la deuxième année consécutive, les trois communautés de communes de l'Avant Pays Savoyard organisent ensemble un forum de l'emploi qui aura lieu le mercredi 19 février à la salle polyvalente de Yenne.



En plus de la présence des entreprises locales, un focus sera fait sur les métiers en tension, avec la présence d'organismes de formations spécifiques aux métiers du soin et de l'animation, du transport ou de l'industrie.

Il précise que la Région Auvergne-Rhône-Alpes propose aux EPCI portant ce type de projets une aide financière sous forme d'appel à projets.

Le Conseil communautaire AUTORISE, à l'unanimité, M. le Président à solliciter la subvention régionale pour l'organisation de son forum de l'emploi à Yenne

❖ Demande de versement d'une avance au SMAPS

M. le Président rappelle les difficultés financières du SMAPS et souligne les spécificités de son budget, dépendant notamment des subventions de ses partenaires (Europe, Etat, Région et Département).

Il informe le Conseil du retard pris dans le versement de ces subventions et propose que la CCY verse une avance de 40 000 € au SMAPS sur sa cotisation annuelle pour pouvoir assurer les salaires de janvier.

Mme Stéphanie CHALBOS demande si cette avance sera sanctuarisée pour les seuls salaires, et non pas pour autre chose ?

Il est répondu par l'affirmative.

Le Conseil communautaire VALIDE, à l'unanimité, le versement d'une avance au SMAPS de 40 000 €

❖ Signature du bail pour la caserne de gendarmerie

M. le Président informe le Conseil qu'il convient de faire parvenir à la DGFIP une délibération l'autorisant à signer le bail pour la caserne de gendarmerie.

M. Frédéric VERRON demande si des loyers ont déjà été versés ?

Il est répondu que non, dans la mesure où le bail n'est pas encore signé. Il est rappelé par ailleurs les difficultés de trésorerie de la gendarmerie au niveau national, suite aux jeux olympiques ainsi qu'à leur déploiement en Nouvelle-Calédonie.

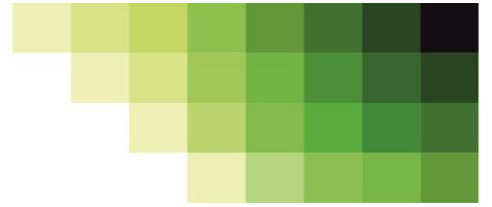
Le Conseil communautaire AUTORISE, à l'unanimité, M. le Président à signer le bail pour la caserne de gendarmerie

❖ Questions diverses

Pas de questions diverses



Communauté de communes
de Yenne



Séance levée à 22H00

Fait à Yenne, le 15 janvier 2025

Le Président,
G. DUMOLLARD